

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 11 juillet 2016, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Théroix tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2016-07-158

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-07-159

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2016

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2016;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2016 soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 mai 2016.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault précise que la bibliothèque municipale Laure-Desrosiers sera fermée du 24 juillet au 6 août 2016. Elle mentionne que les gouttières de la salle de l'Âge d'Or nécessitent des travaux de nettoyage et termine en mentionnant qu'elle poursuit le projet visant afficher sur une plaque commémorative le nom de toutes les personnes ayant occupé la fonction de maire.

Le conseiller Robert Emond mentionne que le projet de réfection de la dalle de patinoire du Centre récréatif, orchestré par l'Association des Loisirs de Saint-David, va bon train. Il donne également quelques informations relatives à l'exposition portant sur l'agriculture présentée au Biophare au cours des prochains mois.

2016-07-160

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 67 587,25 \$ et de comptes payés pour un montant de 40 707,67 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de juillet 2016.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Jean-Marc Beauchesne donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il présentera, pour adoption, un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Il présente également le projet de règlement en précisant les mentions suivantes :

- La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 8 423,00 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2 765,40 \$ pour l'année 2016.
- Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.
- La rémunération de base telle qu'établie par le projet de règlement sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de l'année 2017.
- Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal établi par Statistique Canada pour l'exercice précédent.
- Le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du 15 août 2016.

2016-07-161

Adoption du Plan d'intervention des infrastructures municipales préparé par Avizo Experts-Conseils

Considérant qu'un mandat a été donné à la firme Avizo Experts-Conseils pour la révision du plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;

Considérant que le plan a été préparé selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées tel que déposé par la firme Avizo Experts-Conseil, le 19 avril 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-07-162

Entente pour la gestion des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions et nuisances dans les cours d'eau

Considérant qu'une entente doit être signée entre la Municipalité de Saint-David et la MRC de Pierre-De Saurel relativement à la gestion des cours d'eau;

Considérant que cette entente vise à confier à la Municipalité certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit nommer une personne désignée au niveau local afin d'exercer les pouvoirs qui lui sont confiés en vertu de l'entente;

Considérant que cette entente est prévue à la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC;

Considérant le contenu de l'entente relative à la gestion des cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-David :

- approuve l'entente relative à la gestion des cours d'eau;
- autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;
- nomme l'inspecteur municipal à titre de personne désignée au niveau local, afin de faire respecter ladite entente, la Politique de gestion des cours d'eau, ainsi que toutes dispositions réglementaires adoptées par la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil décident de reporter à une séance ultérieure la demande d'appui présentée par la Municipalité de Saint-Gérard-Majella concernant la participation du maire suppléant au CGT de la MRC de Pierre-De Saurel.

2016-07-163

Demande de résolution d'appui contre la mise en place du projet OBILAB par le ministère de la Santé et des Services sociaux présentée par la Ville de Sorel-Tracy

Considérant que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Santé et des Services sociaux, entend mettre en place le projet OBILAB visant la réorganisation des services d'analyse de biologie médicale de l'ensemble du territoire du Québec en 11 centres de laboratoires médicaux;

Considérant que ce projet se fait dans une totale discrétion, que son déploiement se fait de façon précipitée dans le réseau de la santé, sans que la population en soit spécifiquement informée;

Considérant que ce projet de centralisation des laboratoires médicaux va bouleverser le réseau de la santé de nouveau;

Considérant que les acteurs visés dans cette démarche sont peu ou pas consultés et que l'information qu'ils reçoivent serait incomplète et trop souvent tardive;  
Considérant qu'il est impensable qu'un hôpital régional comme l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel puisse fonctionner de façon optimale et offrir un service de qualité à sa population sans son propre laboratoire médical dans l'optique d'obtenir des rapports d'analyse de façon rapide et permettant dans certaines circonstances de sauver des vies;

Considérant que les économies substantielles avancées par le ministère de la Santé et des Services sociaux n'ont pas été démontrées, malgré plusieurs demandes répétées des acteurs concernés;

Considérant que le déploiement actuel du projet se fait sans tenir compte des enjeux propres à chaque région du Québec et se fait, selon les acteurs du milieu, sans prendre le temps de mettre en place toutes les conditions gagnantes devant assurer la sécurité, la stabilité et la traçabilité des échantillons lors de leur transport, notamment par l'implantation d'un système informatique harmonisé et de modalités de transport sécuritaire;

Considérant que le transport d'échantillons pour analyse, parfois sur de longues distances, peut occasionner des pertes de spécimens et des retards dans les résultats des analyses et dans les traitements, et qui plus est, obligera plusieurs patients à reprendre leurs examens (prise de sang, ponction lombaire, biopsie) parfois dans des conditions précaires;

Considérant que la population québécoise est en droit de s'attendre à avoir et de se faire garantir un service de qualité, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;

Considérant que l'implantation de ce projet pour Sorel-Tracy et sa région aura pour conséquence directe une perte de la proximité des services à la population ainsi qu'une perte de nombreux emplois en technologie médicale et la délocalisation d'un certain nombre de travailleurs;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu:

Que le Conseil, au nom des citoyens de la municipalité de Saint-David, demande au gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur le déploiement du projet OBILAB sur l'ensemble du territoire québécois, le temps de procéder à des travaux d'analyse, à des consultations auprès des organismes, du personnel spécialisé et des acteurs de chacun des milieux et ultimement remettre en question l'implantation de ce projet qui touche l'ensemble des régions et des citoyens du Québec et, le cas échéant, advenant l'imposition de ce programme par le gouvernement, assurer sa mise en œuvre en toute sécurité et en tout respect de la population et des salariés des laboratoires existants;

Que la Municipalité de Saint-David appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger leurs acquis et les emplois régionaux dans l'ensemble du territoire québécois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la municipalité de Saint-David et de la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

- 2016-07-164      Formation additionnelle pour le logiciel Conseil Sans Papier  
Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise un montant de 727,48\$ pour défrayer le coût d'une formation additionnelle pour le logiciel Conseil Sans Papier afin d'optimiser son utilisation et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-454.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2016-07-165      Inscription à la formation *Le rôle de conciliateur-arbitre municipal* de la COMBEQ  
Il est proposé par Sylvain Thérooux, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription et de participation d'un employé à la formation *Le rôle de conciliateur-arbitre*, estimés à 350 \$ taxes incluses, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-454.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2016-07-166      Police de Responsabilité civile pour atteinte à l'environnement  
  
Considérant la documentation reçue de Chapdelaine Assurances et Services Financiers concernant la possibilité d'ajouter à la police d'assurance La Municipale de la Municipalité une assurance de responsabilité civile concernant l'atteinte à l'environnement;  
  
Considérant que la documentation reçue inclut le formulaire à compléter pour obtenir une proposition et mentionne la possibilité d'une rencontre d'information;  
  
Considérant qu'une copie de la documentation reçue a été remise aux membres du Conseil;  
  
Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérooux et résolu que ce Conseil informe Chapdelaine Assurances et Services Financiers qu'il est d'avis que l'ajout de la protection suggérée dans la documentation transmise n'est pas requise pour la Municipalité de Saint-David.  
  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2016-07-167      Comité municipal de sécurité civile  
  
Considérant que la municipalité a effectué une révision de son plan de sécurité civile;  
  
Considérant qu'un comité qui a comme mandat d'améliorer la capacité d'intervention de la municipalité en matière de sécurité des personnes et de sauvegarde des biens, et ce, pendant et après un sinistre, a été formé et que ce comité nécessite des modifications;  
  
En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil apporte les modifications requises au comité municipal de sécurité civile en précisant que le maire Michel Blanchard, coordonnateur municipal de la sécurité civile, l'inspecteur municipal François Marginean et la directrice générale Sylvie Letendre, coordonnateurs adjoints, la secrétaire-trésorière-adjointe Sylvie Piché, le responsable des

infrastructures de loisir Yvon Hébert, le directeur du Service de sécurité incendie Stéphane Descheneaux et la conseillère Linda Cournoyer composent ce comité.

La présente résolution abroge toutes les nominations antérieures relatives au comité municipal de sécurité civile.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-07-168

Organisation municipale en sécurité civile

Considérant que ce Conseil a adopté la résolution numéro 2012-12-276 afin de créer une organisation municipale en sécurité civile;

Considérant que des modifications doivent être apportées à certains postes des services de l'organisation municipale de sécurité civile;

Considérant que l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile a été remis à chacun des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu :

Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>
Coordonnateur	Michel Blanchard, maire ou maire suppléant
Coordonnateurs adjoints	François Marginean et Sylvie Letendre
Administration et Télécommunication	Sylvie Letendre et Sylvie Piché
Transport et Service technique	François Marginean, Sylvain Thérout et Jean-Marc Beauchesne
Sécurité incendie	Stéphane Descheneaux, Dominic Arel et Gilles Hébert
Sécurité des personnes	Gilles Hébert et Robert Emond
Communications	Michel Blanchard et Colette Lefebvre-Thibeault
Services aux sinistrés	Josée Lambert, Yvon Hébert, Stéphane Descheneaux et Linda Cournoyer

La présente résolution abroge toutes les nominations antérieures relatives à l'organisation municipale de sécurité civile.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

- 2016-07-169      Soumission pour réparation de porte à l'édifice municipal
- Considérant la soumission obtenue par l'inspecteur municipal pour la réparation de la porte d'entrée principale de l'édifice municipal;
- Considérant que cette soumission prévoit le décapage, le sablage, la remise en teinte scellée et laquée du côté extérieur de la porte d'entrée principale ainsi que la réparation intérieure au niveau de la barre anti-panique;
- Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil octroie à la compagnie *Aux finis des passions inc.*, au coût de 1 220 \$ plus taxes, le contrat pour la réparation de la porte d'entrée principale de l'édifice municipal et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-522.
- Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2016-07-170      Achat d'une flèche lumineuse pour le Service de voirie
- Considérant que la réglementation en vigueur nécessite l'utilisation d'une flèche de signalisation lumineuse lors de la réalisation de travaux de voirie;
- Considérant les prix obtenus par l'inspecteur municipal pour l'équipement requis;
- En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'une flèche de signalisation lumineuse auprès de la compagnie MEGA-TECH pour le Service de voirie, au coût de 1 095,30 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-20-000.
- Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2016-07-171      Travaux de marquage sur la chaussée dans divers rangs
- Considérant les prix pour marquage de chaussée obtenus par l'inspecteur municipal auprès de trois compagnies;
- Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil retienne les services de la compagnie Marquage et Traçage du Québec inc. pour effectuer des travaux de traçage de ligne du centre et de lignes de rive sur la chaussée dans divers rangs de la municipalité, au coût de 9 540 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.
- Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2016-07-172      Modification pour les activités financières de la Bibliothèque Laure-Desrosiers
- Considérant que le compte numéro 651240 détenu à la Caisse Desjardins des Chênes par la bibliothèque municipale de Saint-David occasionnait des frais mensuels de 7,95 \$;

Considérant que le compte numéro 651240 a été fermé le 12 mai dernier par les signataires autorisés;

Considérant que le compte numéro 651240 affichait un solde de 13 258,12 \$ et que cette somme a été transférée dans le compte courant de la Municipalité;

Considérant que les sommes amassées dans le compte de la bibliothèque municipale de Saint-David doivent être utilisées pour des opérations liées à la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil réserve le montant de 13 258,12 \$ provenant du compte numéro 651240 pour l'achat de biens ou de livres destinés à la bibliothèque municipale Laure-Desrosiers.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-07-173

Autorisation pour l'achat d'une imprimante et d'un logiciel de bureautique pour la Bibliothèque Laure-Desrosiers

Considérant que les opérations de la Bibliothèque Laure-Desrosiers nécessitent l'achat d'équipements et de logiciels;

Considérant que le coût d'achat du matériel requis est estimé à 500 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'une imprimante et d'un logiciel de bureautique pour la Bibliothèque Laure-Desrosiers, mentionne que le coût relié à ces achats sera payé par le montant réservé par la résolution numéro 2016-07-172 et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-702-30-650.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-07-174

Résolution d'appui relative à l'opportunité d'affaires pour les installations d'Alstom transport à Sorel-Tracy

Considérant le projet de réseau de trains électriques annoncé en avril 2016 par la Caisse de dépôt et placement du Québec pour Montréal et une partie de la rive-sud;

Considérant le projet de la phase II de la rénovation des wagons du métro de Montréal;

Considérant que ces deux projets sont une belle opportunité d'affaires pour l'entreprise Alstom transport installée à Sorel-Tracy;

Considérant l'intérêt de l'entreprise de figurer parmi les soumissionnaires de ces deux projets d'une grande importance économique pour le Québec et assurément pour la région de Sorel-Tracy;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil appuie l'initiative du député provincial de Richelieu, M. Sylvain Rochon, et demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Jacques Daoust, de reconnaître l'expertise d'Alstom transport dans le domaine du transport, train et métro, et que Alstom



transport puisse bénéficier grandement, au même titre que d'autres constructeurs dans le domaine, de ces investissements publics.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

Levée de la séance

2016-07-175

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que la séance soit levée.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire